



Charte de l'association

Festival de Courts Métrages de la Côte Bleue

Association loi 1901 - Adhérent au « Forum des Festivals de Cinéma PACA »
14, avenue Paul Lombardi – 13620 Carry-le-Rouet - tél 04 42 45 25 21 – 06 52 51 70 04 -

Notre association

Créée en Loi 1901 par Mme Hélène BERNAT BAILLIÉ qui a conçu et organisé des événements culturels et artistiques ET Monsieur Georges CARDE, l'association a lancé son **premier festival en juillet 2008**.

Nos objectifs

- Créer, animer, programmer, communiquer, informer sur des manifestations du cinéma et de l'audiovisuel.
- Promouvoir le travail de jeunes réalisateurs de tous les pays dans l'animation, la **fiction, le documentaire, l'expérimentation et aider à la reconnaissance du genre**.
- Participer activement aux festivals nationaux et internationaux.
- Organiser pour les adhérents des séjours ou voyages vers les manifestations nationales et internationales du cinéma.
- Participer à l'animation culturelle des communes de la "Côte Bleue".

Nos projets pour 2026

- Organiser notre **10^{ème} Festival de Courts Métrages** qui aura lieu en **mars 2026**.
- Projeter des films courts adaptés aux jeunes scolaires des écoles des communes de notre région. Les enseignants se procurent ainsi un support pédagogique qui sera repris en classe.
- Avoir les moyens de mener à terme nos projets afin de mettre en lumière les talents de demain.
- Donner un coup de pouce à ces jeunes à la recherche d'une première expérience et encourager ceux qui souhaitent en faire leur métier.
- Participer à différents festivals nationaux et internationaux.



Notre équipe

L'association, animée par des bénévoles, a déjà organisé 10 festivals de courts métrages dans la salle du cinéma "Espace Fernandel" de Carry-le-Rouet.

Les liens qui nous unissent dans cette activité sont l'amour du cinéma, la volonté de soutenir de jeunes réalisateurs, de sensibiliser les scolaires au 7^{ème} art, la convivialité et l'envie de vivre ensemble de grands rendez-vous cinématographiques.

Nous avons pour vocation d'organiser le "Festival de Courts Métrages de la Côte Bleue" et de proposer des séjours pour nos adhérents vers les manifestations qui les intéressent : festivals nationaux et internationaux tels : Annecy, Aix-en-Provence, Apt, Aubagne, Aubenas, Bruxelles, Cannes, Clermont-Ferrand, Gardanne, Honfleur, Marrakech, Marseille, Mostra de Venise, Nantes, Rousset, Salon de Provence, Toulouse, Vesoul...

Le court métrage

En France, tout film, de moins de 60 Minutes est un court métrage. Cette discipline est aujourd'hui reconnue comme une expression artistique à part entière tant par les professionnels du cinéma que par le public qui vient de plus en plus nombreux aux projections. Sa notoriété connaît une courbe ascendante et il est aujourd'hui important d'en faire, d'en voir et d'en parler.

- ◆ Une section spécifique lui est désormais dédiée à la cérémonie des "Césars".
- ◆ Des réalisateurs comme Roman Polanski, Alain Resnais, Robert Enrico, Cédric Klapisch, Mathieu Kassovitz, Jean-Luc Godard, Guillaume Canet, les frères Larrieu ou Sylvie Testud ont commencé par le court métrage.
- ◆ Le Festival International du Film d'Animation d'Annecy participe à la promotion du film d'animation, tous genres confondus, longs et courts métrages.



- ◆ Le « Short Film Corner » section du « Festival de Cannes » est devenu le lieu de rencontres et de promotion du Court Métrage International
- ◆ La « semaine de la Critique à Cannes », la « Quinzaine des Réalisateurs à Cannes » intègrent des récompenses « Courts Métrages » dans leurs palmarès.
- ◆ Le Festival International des Courts Métrages de Clermont-Ferrand, né il y a 48 ans, est aujourd'hui la plus importante manifestation cinématographique mondiale consacrée au court métrage. En termes d'audience (plus de 170 000 entrées en 2025) et de présence professionnelle. C'est le deuxième festival de cinéma en France après le Festival de Cannes.



- ◆ La "Fête du court métrage", créée en 2011 à l'initiative du Centre National Cinématographique, va devenir au fil des années un évènement incontournable en France et à l'étranger.
- ◆ Des chaînes de télévision "grand public" lui consacrent des émissions régulières.

Notre festival

Notre association se veut l'opportunité, pour de jeunes réalisateurs de courts métrages :

- De participer à un concours qui commence à avoir une bonne notoriété (les réalisateurs nous adressent leurs œuvres avant même d'être informés sur les dates de notre prochain festival).
- De voir leur travail projeté dans de grandes et belles salles.
- D'inscrire leur film et leur profil sur notre programme.
- De paraître sur notre site internet.
- D'être évalué par différentes personnes dont un jury de professionnels.
- De recevoir, si leur film est retenu par les jurys, une des récompenses financées par notre structure.

Le festival se déroule tous les deux ans.

C'est un concours pour des réalisateurs jusqu'à 30 ans. Ces jeunes, originaires de tous pays, nous adressent leur production à travers laquelle ils peuvent montrer leur talent et recevoir une récompense en lien avec leur passion.

En amont de la manifestation, des bénévoles, cinéphiles avertis et professionnels, visionnent tous les films reçus.

Ils effectuent une sélection qui constitue le programme du festival qui est soumis à l'appréciation de deux jurys : "jury classique" et "jury jeune".

Un public nombreux donne également son appréciation en votant pour son "coup de cœur".

Le point d'orgue est la projection des films retenus par notre équipe dans la salle de cinéma de Carry-le-Rouet capable d'accueillir un large public et de garantir une qualité professionnelle.

Des journées particulières avec un programme adapté sont organisées pour les scolaires de notre région. Le court métrage se prête bien à l'éducation à l'image en dehors des circuits commerciaux auxquels les jeunes sont accoutumés. Le festival est aussi une opportunité de dialogues et de discussions en classe avec les professeurs.

L'entrée en salle de projection est gratuite et 3 votes sont organisés : un par les scolaires, un par le public présent, un autre par les jurys constitués qui établissent un palmarès composé de plusieurs niveaux de prix.

Le palmarès est alors énoncé et les récompenses distribuées au cours d'une cérémonie de remise des prix en présence des élus, des sponsors, des réalisateurs, du public.

Notre festival peut constituer un tremplin pour des réalisateurs et un atout dans leur C.V. comme le réalisateur de "Madagascar, carnet de voyage", Bastien Dubois, qui commence à faire un joli parcours dans cet univers cinématographique. Primé dans notre festival dans la catégorie "film d'animation" en 2010, il a été ensuite nommé pour les "Oscars 2011" à Hollywood. « Garden Party » a été réalisé par six camarades étudiants de l'école de réalisation d'Arles. Une créativité récompensée par notre Festival et par une nomination aux Oscars 2018. La jeune Léa Mysius, primée chez nous, vient de réaliser un long métrage « Ava » sélectionné et primé à Cannes en 2017, dans la section « la semaine de la critique ». Elle est coscénariste avec Arnaud Desplechin du film « les fantômes d'Ismaël ».

Nul doute que ces jeunes talents vont nous passionner !

Nous soutenir financièrement

Soutenir la création artistique et les productions de jeunes réalisateurs est en soi, une motivation gratifiante.

Vous pouvez, par ailleurs, y trouver un intérêt publicitaire pour votre activité car nous citons nos partenaires sur tous nos supports tant localement que lors de nos déplacements sur les différentes manifestations :

- Flyers et programmes que nous distribuons
- Notre site internet
- Objets souvenir
- Forums auxquels nous participons
- Articles de presse
- Banderoles dans la ville
- Fréquentation importante et gros succès de nos projections dans les salles de cinéma des communes impliquées

Il vous est également possible d'acheter une page de publicité dans notre programme.

NB : notre association a le caractère d' "association d'intérêt général " ce qui confère aux sponsors, acheteurs d'espaces publicitaires et mécènes le bénéfice de déductions fiscales en fonction de leurs statuts.

Extrait du CGI : "pour les particuliers et les entreprises donateurs de l'association... de bénéficier de la réduction d'impôt visée aux articles 200 et 238bis du code général des impôts, conformément aux dispositions de la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations "



Site : www.festi-courts-cote-bleue.fr

Charte approuvée par le Conseil d'Administration